

Modification de l'offre d'actions de catégorie B, C et D par Novacitis SCES agréée

SUPPLEMENT A LA NOTE D'INFORMATION du 19/06/2024

Le présent document a été établi par Novacitis SCES agréée.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Ce supplément à la note d'information pour l'offre d'actions de catégorie B, C et D est correct à la date du 5/09/2024.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018, le présent supplément a pour objet de modifier ce qui suit dans la note d'information relative à l'offre d'actions de catégorie B, C et D par Novacitis SCES agréée du 19/06/2024 :

- 1) Dans la partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée, dans les « Risques propres à l'émetteur », sous le point « Besoin de financement », le premier paragraphe est remplacé par :

Compte-tenu de la hausse des coûts liés au chantier (révisions des prix liés à l'indexation des salaires et des coûts de matériaux de construction), de subsides non obtenus ou incertains, de l'aménagement d'une partie de l'étage -1 et de l'aménagement de base de l'espace HoReCa afin de faciliter sa mise en exploitation, un nouvel appel à apport financier par augmentation de capital pour les catégories de parts B, C et D est prévu sur la période du 19/06/2024 au 31/12/2024.

- 2) Dans la partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement, A. Description de l'offre, le texte du point 4.2 date de clôture de l'offre est remplacé par :
31/12/2024.

En conformité avec l'article 15 précité, cette modification ouvre un droit de rétractation aux investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter les instruments de placement ou d'y souscrire avant que le supplément n'ait été publié. Ce droit de révoquer leur acceptation est valable pour une durée de deux jours ouvrables après la publication du présent supplément, soit jusqu'au 9 septembre 2024 inclus. La demande doit être adressée par email à info@novacitis.be.